

à l'expansion de la culture canadienne-française, a-t-il dit.

Tout en soutenant que les Canadiens doivent se rendre compte que le Québec n'est pas une province comme les autres, M. Smiley a affirmé qu'il y avait moyen d'en arriver à concilier les opinions sur les problèmes d'ordre constitutionnel dans le cadre fédéral actuel.

Son élément fondamental consisterait dans un partage des pouvoirs législatifs, des sources de revenus et des responsabilités fonctionnelles, entre Québec et Ottawa, dans un ordre différent de celui qui règne entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces, a-t-il ajouté.

Bien des régions vont saisir l'occasion d'emprunter, grâce à ce fonds que nous étudions actuellement, si les règlements relatifs aux taux et aux exigences sont favorables et bien déterminés. Si l'épreuve concernant les moyens financiers est trop exigeante ou trop imprécise, les conseils municipaux qui ont le plus besoin d'argent vont se détourner de l'offre du gouvernement fédéral. Ils vont soutenir, et à bon droit, que les secteurs de leur budget qui échappent à leur contrôle, par suite d'emprunts antérieurs, sont déjà gênants et décevants et qu'ils leur laissent peu de chance de manœuvrer ou de concevoir des améliorations souhaitables dans leurs régions. Des annulations ou des remises de paiements ne doivent être ni vagues ni imprécises, si l'on veut que les gouvernements régionaux en tirent profit. Les municipalités doivent savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

Le programme des travaux d'hiver sera nécessaire pour compléter les travaux financés dans le cadre de l'Office des prêts municipaux, mais je crois que le ministre du Travail devrait étudier très attentivement les règlements ayant trait au programme des travaux d'hiver et songer à inclure dans les frais permis aux fins de ces règlements, non seulement les frais de main-d'œuvre, mais aussi les frais techniques, ainsi que les frais nécessaires à l'établissement des plans et à l'achat de matériel et de machines. Je sais que plusieurs circonscriptions et municipalités ont eu de la difficulté, au cours des deux dernières années, à bénéficier des règlements concernant le programme des travaux d'hiver parce que leurs frais techniques et le coût du matériel étaient élevés. Je demande donc que ces frais soient acceptés dans ce programme comme frais légitimes.

Toutes les entreprises qui emploient de la main-d'œuvre, tant les sociétés publiques que les sociétés privées, ont une obligation sociale de maintenir l'embauche à un niveau élevé. Nous nous intéressons pour le moment à la responsabilité du secteur public de notre économie, qui constitue un facteur important au chapitre de l'emploi. Tout gouvernement moderne qui a à cœur le bien commun considère le chômage chronique comme une plaie sociale qu'il ne saurait enrayer que grâce à

des décisions courageuses et lourdes de conséquences. Les mesures que l'on a annoncées jusqu'à présent sont loin de répondre à ces normes. Cependant, les membres de la Chambre espèrent que les trois échelons de gouvernement se concerteront pour assurer une amélioration sensible de la situation de l'emploi au cours de 1963.

**M. Smith:** Monsieur le président, ce projet de résolution et la mesure législative ont été présentés avec beaucoup d'ostentation. En fait, la mesure a été décrite comme un des pivots du programme législatif du gouvernement. Elle a été exposée à Toronto il y a quelques semaines, lorsque le premier ministre a adressé la parole au congrès des maires et des préfets. Un jour ou deux après cette réunion, après avoir eu le temps d'assimiler la teneur du discours, dans le *Telegram* du 3 juin, le chroniqueur municipal de ce journal laissait entendre que ce n'était pas une aubaine. Je dirais plutôt en me reportant aux paroles prononcées cet après-midi par le ministre des Finances, lorsqu'il a présenté le projet de résolution, que c'était plus ou moins une aubaine, parce que c'était bien ce que c'était. Tous ceux qui croyaient si ardemment en le prétendu dynamisme du nouveau parti libéral ont dû être vivement déçus. Moi-même j'ai été déçu. Je ne m'attendais pas à grand chose, mais je croyais que le projet de résolution serait quelque peu audacieux et que le projet de loi renfermerait de nouvelles modalités. Pour ma part, le seul point rassurant a été la promesse faite par le ministre des Finances qu'il n'y aurait aucune ingérence dans les programmes du gouvernement conservateur qui ont donné de si bons résultats, notamment les programmes de travaux d'hiver, le programme de prêts pour des installations d'égout, les prêts aux universités pour la construction d'immeubles et ainsi de suite. Je suis heureux de constater qu'il n'y aura pas d'ingérence dans ces domaines.

Entre parenthèses, je constate qu'à mesure que je vieillis, monsieur le président, j'ai besoin de lunettes pour lire mes notes. C'est là une véritable bénédiction, car le côté du gouvernement me semble un peu flou tout comme sa ligne de conduite paraît à tous au Canada. Je sais que le gouvernement ne se soucie pas de l'argent libre de dette puisqu'il a voté en sa faveur l'hiver dernier. Il s'inquiète vivement de la préservation et du rétablissement de l'autonomie provinciale. Il en a parlé et parlé et il doit instituer des commissions royales d'enquête pour s'en occuper. Je sais aussi d'après le *Globe and Mail* d'aujourd'hui qui reprend une parole qui commence à dater, que le ministre des Finances craint que le niveau d'imposition ne